

dite maison de correction, pour le dit délit, et non pour tout autre.

Donné sous nos seings et sceaux, ce jour de ,
dans l'année de Notre Seigneur , à , dans le dit
district.

J. S. [L. s.]
J. N. [L. s.]

(T 1.)

WARRANT D'EMPRISONNEMENT.

Province du Canada, }
District de }

A tous les constables ou autres officiers de paix, ou aucun d'eux, dans le dit district de , et au gardien de la maison de correction à , dans le dit district de :

Attendu que A. B. a été ce jour accusé devant (moi) J. S. (l'un) des juges de paix de Sa Majesté dans et pour le dit district de , sous le serment de C. D. de , (cultivateur), et autres, d'avoir, (etc., indiquez succinctement le délit); Les présentes sont en conséquence pour vous enjoindre, à vous les dits constables ou autres officiers de paix, ou aucun de vous, d'arrêter le dit A. B., et de le conduire à la maison de correction à susdit, et là, de le livrer entre les mains du gardien de la dite maison de correction avec le présent ordre: Et je vous enjoins par les présentes, à vous le dit gardien de la maison de correction de recevoir le dit A. B. sous votre garde dans la dite maison de correction et de l'y détenir en sûreté jusqu'à ce qu'il soit remis en liberté, suivant le dû cours de la loi.

Donné sous mon seing et sceau, ce jour de ,
dans l'année de Notre Seigneur , à , dans
le dit district

J. S. [L. s.]

(T 2.)

REÇU DU GEOLIER DONNÉ AU CONSTABLE POUR LA RÉCEPTION DU
PRISONNIER, ET DE L'ORDRE DU JUGE DE PAIX ORDONNANT
LE PAIEMENT DES DÉPENSES ENCOURUES PAR LE CONSTABLE
POUR METTRE LE WARRANT À EXÉCUTION.

Je certifie, par le présent, que j'ai reçu de W. T., constable du district de , la personne de A. B., ainsi qu'un warrant sous le seing et sceau de J. S. écuyer, l'un des juges de